

REGLEMENT PARTICULIER

23ème édition Internationale

« Du Guignol EcoBad »

Les 28 & 29 octobre 2023

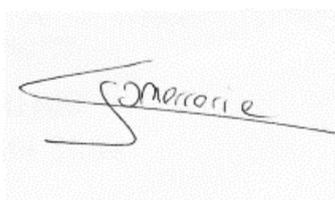
1. Cette compétition de Badminton est régie par les règles officielles du badminton de la saison 2023 / 2024 édictées par la FFbAD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.
2. La compétition est ouverte à tout(e) joueur(euse) titulaire d'une licence compétition validée dans « Poona » à la date limite du tirage au sort du **12 octobre 2023**. Le tournoi est accessible aux joueurs(euses) classé(e)s « N1-N2-N3-R4 ».
3. Les joueurs(euses) appartenant aux catégories « Poussin(e)s & Benjamin(e)s » ne sont pas autorisés à participer à cette compétition.
4. Son dossier est N° 2300058 du 21 mai 2023.
5. La compétition est autorisée par la FFbAD et la ligue AURA: En cours
6. Les joueurs étrangers peuvent participer à cette compétition mais devront envoyer une attestation de licence aux organisateurs avant la date du tirage au sort.
7. Le Juge-Arbitre sera : M. Julien Lamercrie du CBV 38 (Vienne). Ses décisions sont sans appel. Toutes contestations ou réclamations devront être présentées par le responsable du club présent dans le gymnase.
8. Le GEO sera M. Matthieu BEURAUD du BACLY 69 (Lyon).
9. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception du courrier comprenant l'inscription complète (feuille d'inscription + le paiement effectif des droits d'engagements).
10. Les tableaux proposés sont : Tous les simples dames & hommes puis les doubles mixtes le samedi 28 octobre 2023 et tous les doubles dames et hommes le dimanche 29 octobre 2023.
11. Il est interdit de jouer en simples ET en mixte sur la journée du samedi 28 octobre 2023.
12. Les tableaux seront constitués en poules de 3 ou de 4 avec 2 sortants selon le nombre de joueurs et de paires dans chaque série.
13. Regroupements proposés : Les tableaux seront composés par séries (3 à 4 séries) selon le CPPH.
14. Le montant de l'inscription s'élève à 21 € par joueur(euse) pour 1 tableau, 26 € par joueur(euse) pour 2 tableaux.

15. Le mode d'inscription et de paiement se fera façon individuelle ou via le club du joueur(euse) par Badnet uniquement.
16. Les remboursements se feront pendant la compétition et **jusqu'au 29 novembre 2023.**
17. Les volants sont à la charge des joueurs(euses). En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle : « RSL Grade 1 »
18. Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage jusqu'aux finales et dans la mesure du possible les finales pourront être arbitrées.
19. Tout joueur(euse) devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.
20. A l'appel de son nom, tout joueur(euse) ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre.
21. Le temps de préparation des joueurs(euses) (tests de volants + échauffement) est de 3 minutes à l'annonce du match par la table de marque.
22. Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge-Arbitre. Les matches pourront être lancés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu.
23. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
24. Tout(e) joueur(euse) désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au Juge-Arbitre et à la table de marque.
25. Tout volant touchant des éléments de structure et filins du gymnase sera déclaré « faute ». 2 lets au service pour toute structure et filins.
26. Le plateau de Jeu est uniquement réservé au Juge-Arbitre, aux organisateurs, aux joueurs(euses) appelé(e)s pour leur match ainsi qu'aux conseillers techniques qui les coachent. Merci de respecter le nombre de 2 conseillers techniques maximum par demi-terrain.
27. Une tenue de badminton conforme au règlement FFBaD est exigée sur les terrains.
28. Les inscriptions doivent être intégralement réglées avant le début de la compétition. La date limite d'inscription est fixée au 10 octobre 2023. Le classement du joueur(euse) sera pris en compte le jour du tirage au sort soit le 12 octobre 2023.
29. Tout(e) joueur(euse) forfait après la date du tirage au sort et avant la compétition devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone ou par mail et le justifier (certificat de travail, médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.
30. En cas de forfait d'un participant, un(e) joueur(euse) de simple peut être remplacé(e) par un(e) joueur(euse) inscrit(e) et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En double, la joueuse et le joueur pourra être remplacé par la joueuse ou le joueur de son choix.
31. Le Badminton Club de Lyon décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.
32. Un ou plusieurs photographes arpenteront le gymnase pour prendre des clichés du tournoi. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la direction du tournoi.
33. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.

Bon tournoi à tous.

Juge-Arbitre Principal : Julien Lamercerie

Le 21 mai 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Lamercerie', is written over a light blue grid background.